

Les tarifs et le paiement 2024-2025

La facturation des services périscolaires (accueil de loisirs, cantine, bus) et des services extrascolaires est établie **mensuellement** à chaque famille, selon la **présence effective** des enfants, en fonction du quotient familial.

Cette facture : "Avis de somme à payer" est envoyée directement par la trésorerie de Poitiers.

Le paiement peut s'opérer :

- **par prélèvement automatique** : à établir avant la réception des prochaines factures en complétant le formulaire à transmettre à la mairie. Si l'année dernière, vous bénéficiez du prélèvement automatique, il n'est pas nécessaire de fournir à nouveau le formulaire. A noter, si vous optez pour le prélèvement automatique, aucun autre mode de règlement ne sera possible.
- **par internet sur le site** <https://www.payfip.gouv.fr> l'identifiant et la référence sont indiqués sur les factures.
- **par chèque** à l'ordre du Trésor Public et à retourner à l'adresse indiquée sur l'avis de paiement.
- **en CESU** pour la garderie et le centre de loisirs, **en chèques vacances** (uniquement pour le centre de loisirs) soit par courrier adressé à la Trésorerie (11 rue Riffault CS 20561 86021 Poitiers Cedex) soit au guichet de la Trésorerie aux horaires d'ouverture au public soit du lundi au vendredi de 9h à 12h, **ou en espèces**, au guichet de la Trésorerie aux horaires d'ouverture au public cités ci-dessus.
- **par virement bancaire** par Internet ou au guichet de votre banque, au compte Banque de France (IBAN FR753000 1006 39C8 6000 0000 049 - BIC BDFEFRPPCCT) en précisant le n° de facture ou d'avis de somme à payer.

A RETENIR

En cas de changement de situation (déménagement, reprise d'activité, perte d'emploi, mariage, PACS, naissance, séparation, décès...), vous devez fournir un justificatif pour que le quotient familial soit réévalué le mois suivant la réception de celui-ci.

Quotient Familial	Cantine	Accueil périscolaire matin	Accueil périscolaire jusqu'à 17h30	Accueil périscolaire après 17h30	Transport scolaire au trajet
0 à 549	2,18 €	1,03 €	1,09 €	1,49 €	0,22 €
550 à 799	3.13 €	1,64 €	1,74 €	2,35 €	0,33 €
800 à 1049	3,47 €	1,82 €	1,94 €	2,63 €	0,39 €
1050 à 1299	3,81 €	2,00 €	2,12 €	2,89 €	0,44 €
1300 à 1599	4,38 €	2,53 €	2,68 €	3,65 €	0,50 €
1600 à 1899	4,96 €	2,86 €	3,04 €	4,14 €	0,55 €
1900 à 2199	5,27 €	3,05 €	3,23 €	4,40 €	0,61 €
≥ à 2200	5,59 €	3,23 €	3,43 €	4,68 €	0,66 €
Hors commune	6,99 €	3,45 €	3,66 €	4,99 €	
PAI	2.01 €				
Repas adulte	7,42 €				
Forfait 1/4 d'h de retard				10,00 €	

Quotient Familial	ALSH Mercredi après-midi	ALSH Forfait 5 jours	ALSH Forfait 4 jours	ALSH Journée
0 à 549	3,85 €	23.00 €	18,51 €	6,73 €
550 à 799	4,90 €	34.87 €	27.81 €	10.10 €
800 à 1049	7,70 €	47.12 €	36.80 €	13,46 €
1050 à 1299	8,80 €	60.59 €	48.81 €	17,95 €
1300 à 1599	10,12 €	76.86 €	61.71€	24.12 €
1600 à 1899	11,44 €	88.64 €	70.13 €	28.05 €
1900 à 2199	12,10 €	94.25€	75,74 €	29,73 €
≥ à 2200	12,87 €	99.86 €	80.22 €	31.42 €
Hors commune	14,30 €	111.08 €	88.64 €	34,78 €

Afin d'éviter autant que possible les erreurs de facturation, il est **indispensable** et **obligatoire** que la personne qui vient chercher l'enfant se signale auprès du personnel de l'accueil périscolaire qui note alors le départ. Aucune réclamation ultérieure ne sera prise en compte sur ce fait.

En cas de soucis sur une facture, merci d'adresser un mail à : compta@montamise.fr ou tél : 05.49.44.21.01.